



Atelier 1

Les congressistes de l'ACCD'OM, réunis en Guyane du 17 au 21 novembre 2008 ont adopté à l'unanimité :

Les collectivités d'outre-mer sont particulièrement conscientes de la fragilité que leur confère leur dépendance énergétique vis-à-vis des hydrocarbures. Leur volonté est donc très forte pour se tourner résolument vers les énergies renouvelables dans le double objectif du respect de la planète et du cheminement vers leur autonomie énergétique.

Les élus proposent que les tarifs de rachat soient fixés DOM par DOM, par les autorités qui se sont engagées à respecter les engagements du Grenelle, sous réserve du respect d'une enveloppe financière affectée au DOM.

Considérant qu'en géothermie, les études préalables sont extrêmement coûteuses et qu'en ETM, la technologie, bien que callée sur papier depuis un siècle n'a pour l'instant jamais fait l'objet d'une mise en place en grandeur nature, **Ils proposent ;**

- 1) Qu'une prospection soit menée par l'état sur l'intérêt géothermique à l'échelle des collectivités d'outre-mer
- 2) Que soit mise en place une garantie pour le risque inhérent à la mise en place de prototypes de centrales d'énergie thermique des mers dans les collectivités d'outre-mer soit directement (construction et exploitation de la centrale par une entreprise publique) soit indirectement (mise en place de prêts garantis).

Considérant que la structure mise en place dans les DOM (concession de distribution et de transport) a prouvé son efficacité dans la plupart des cas avec une électricité bon marché et de qualité et une bonne couverture de la population urbaine et périurbaine

Considérant, cependant, que dans les zones rurales isolées, et plus particulièrement dans l'intérieur de la Guyane, cette structure ne permet pas l'accès des populations à un service électrique décent.

Les élus proposent la mise en place d'un groupe de réflexion intégrant l'état, les collectivités locales concernées, et les acteurs du secteur (EDF, Ademe) pour proposer une nouvelle structure plus adaptée.

Considérant que les engagements du Grenelle concernent l'énergie finale, ce qui implique, bien sûr, l'électricité, mais aussi – et surtout – les transports.

Considérant que les besoins de l'outre-mer en terme de transport sont différents des besoins métropolitains à cause des trajets plus courts, l'inutilité de chauffage (sauf à St Pierre et Miquelon) et des vitesses autorisées plus modestes

Considérant dès lors que les collectivités d'outre-mer ne peuvent simplement calquer une solution métropolitaine.

Les élus proposent la mise en place d'un groupe de travail ultramarin sur la maîtrise de la consommation énergétique dans le transport.

Considérant que la péréquation des prix de l'électricité dans les DOM fait que l'électricité est produite à perte dans les DOM et que, par conséquent, chaque kWh évité représente une économie pour la collectivité.

Les élus proposent la mise en place d'un fond de maîtrise de l'énergie abondé par les économies que les actions de maîtrise de l'énergie font réaliser à la collectivité"

Considérant que l'avoir fiscal ou crédit d'impôt est soumis à une réglementation thermique propre au climat tempéré métropolitain et inadaptée à nos climats spécifiques, **Demandent** que cette réglementation thermique soit adaptée aux infrastructures nécessaires selon nos climatologies.

En conclusion, considérant que les engagements pris lors du Grenelle sont tellement ambitieux qu'ils sont presque impossibles à tenir, même si les collectivités ultramarines maîtrisaient tous les facteurs (coût des carburants pétroliers, prix de rachat de l'électricité, dispositifs de maîtrise de l'énergie, incitations fiscales ...)

Estiment que tant que ces leviers ne seront pas maîtrisés par les collectivités ultramarines, ces engagements paraissent irréalisables.